



OFFRE D'EMPLOI

Poste de Chargé de Mission Bois Energie

Les Communes Forestières sont présentes dans la plupart des régions françaises, elles sont regroupées en associations départementales et en unions régionales, afin d'organiser l'échange des informations entre les élus, d'animer le fonctionnement de réseaux, de mettre en œuvre des actions techniques et d'être un interlocuteur des pouvoirs publics et des partenaires.

L'union régionale des communes forestières de Rhône-Alpes emploie cinq salariés pour organiser les missions ci-dessus à l'échelle régionale en partenariat avec les associations départementales et la fédération nationale.

Suite à un changement d'affectation l'Union régionale Rhône-Alpes recherche un chargé de mission bois énergie.

Cadre de l'emploi

La mission bois énergie au sein des Communes Forestières se définit selon deux entrées :

- Valoriser la ressource forestière que possèdent les communes.
- Garantir un approvisionnement de qualité des chaudières bois énergie installées par les communes.

L'action s'intègre dans un contexte général de la politique affirmée par les Communes Forestières au travers de sa charte bois énergie signée récemment. A ce titre les actions menées dans le domaine du bois énergie devront être parfaitement coordonnées et contribuer à l'animation du réseau des territoires forestiers de Rhône-Alpes portée par ailleurs par les Communes Forestières.

Le programme national « 1000 chaufferies en milieu rural » est également un support de l'action bois énergie des communes forestières.

Tâches / missions

En étroite collaboration avec le directeur et les autres chargés de mission, la personne recrutée assurera les tâches suivantes :

- Appui aux communes pour le développement des PAT et des actions opérationnelles suite aux PAT. Une part importante des territoires s'est dotée dans le cadre du programme 1000 chaufferies bois en milieu rural, d'un Plan d'Approvisionnement Territorial. La concrétisation des solutions d'approvisionnement qui émergent de ce diagnostic territorial nécessitent un appui technique qui relèvera du chargé de mission. Les conseils à apporter s'étendent dans un champ très large allant du conseil technique en matière de stockage de combustible au conseil juridique en matière de contrat de service ou d'approvisionnement.
- Dans le cadre du partenariat ONF/Communes Forestières, en s'appuyant sur les dispositifs existants, le chargé de mission devra apporter sa contribution pour que la

Maison des Parcs et de la Montagne, 256 rue de la République, 73000 Chambéry

Tél. 04 79 60 49 05 - Fax 09 72 27 14 22 - rhonealpes@cofor.eu

www.territoiresforestiers-rhonealpes.eu

mobilisation du bois énergie en forêt communale puisse se développer. Dans le prolongement de la commission régionale de la forêt communale, et du comité des ventes, il mènera des actions de sensibilisation et de conseil dans une position d'assistant à maître d'ouvrage auprès des communes et des groupements de communes. Cette action sera menée en étroite collaboration avec la personne en charge de la formation.

- A l'échelle régionale, le chargé de mission devra représenter le positionnement des communes en accord avec les élus référents. Il devra notamment par une connaissance des circuits d'approvisionnement être :
 - o Capable d'analyser l'évolution de la filière bois énergie de manière à apporter son expertise auprès des élus des Communes Forestières.
 - o Poursuivre les relations établies avec les producteurs de bois énergie.

Profil recherché :

Formation forestière + spécialisation bois énergie ou aménagement du territoire.

Maîtrise des filières d'approvisionnement bois énergie.

Très bonne maîtrise des outils informatiques et notamment bonne pratique des systèmes d'information géographique.

Capacité de synthèse, d'initiatives sur le plan technique et stratégique ;

Capacités et qualités rédactionnelles ;

Rigueur et autonomie indispensables ;

Capacité de communication, d'une bonne éloquence en public, d'organisation, et de travail en équipe ;

La connaissance du fonctionnement des collectivités sera un plus ;

Motivation pour un travail associatif.

Expérience souhaitée

Conditions :

CDI.

Rémunération à négocier selon expérience.

Prise de fonction : avant la fin octobre.

Lieu de travail : Chambéry.

Dossier de candidature :

Lettre de motivation à l'attention du directeur de l'Union régionale des associations de *communes forestières de Rhône-Alpes* + **CV à adresser uniquement par mail**

rhonealpes@cofor.eu

Date limite de dépôt des candidatures : 10 octobre 2011